

Les Echos N°20280 du 16 Octobre 2008

Page n° 111

FINANCER L'INNOVATION

Alternext, une porte de sortie grippée mais pas fermée

Même si les introductions se sont opérées au compte-gouttes ces derniers mois, Alternext n'est pas « mort ». Environ 65 % des sociétés inscrites sur ce marché ont des fonds de capital-investissement à leur tour de table.

Alternext est grippé. Le marché destiné aux petites et moyennes entreprises subit de plein fouet les turbulences des marchés boursiers. Il n'a accueilli que 9 sociétés depuis le début de l'année (dont 7 à Paris et 2 à Bruxelles), qui ont levé un peu plus de 34 millions d'euros, contre 35 entreprises et 356 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2007. La plupart des dernières entrées à la cote se sont faites via des cotations directes, avec des placements privés à des investisseurs.

« *Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'introductions d'ici à la fin de l'année, sauf peut-être des placements privés, davantage adaptés aux conditions de marché*, souligne Yannick Petit, président-directeur général d'Allegra Finance. *Les gérants gardent leur liquidité et évitent ainsi les petites valeurs. Une fois la crise passée, les investisseurs pourraient d'abord vouloir s'intéresser aux titres déjà cotés dont les valorisations ont beaucoup baissé plutôt qu'aux nouvelles admissions.* »

« Alternext cumule un certain nombre de handicaps en ce moment. Les investisseurs réclament une prime de risque très importante », note Didier Demeestère, président d'Amplégest. Au 10 octobre, l'indice Alternext avait baissé de 41,1 % depuis début 2008, contre 39,8 % pour le CAC Mid & Small 190 et 43,4 % pour le CAC 40.

Contraintes restreintes

Toutefois, la plupart des professionnels dressent un bilan relativement positif d'Alternext. Certes, ce segment organisé mais non réglementé est encore loin de bénéficier de la notoriété de son cousin et modèle londonien, l'AIM, mais il a permis à de nombreuses PME de profiter de la Bourse avec des contraintes restreintes. Depuis sa création en 2005, il a accueilli plus de 130 introductions, correspondant à plus de 1 milliard d'euros levés.

Une bonne partie des nouvelles venues ont été accompagnées par des fonds : plus des deux tiers des sociétés françaises inscrites sur Alternext en 2007 l'ont été par le biais du capital-investissement, d'après une étude d'Allegra. Environ 65 % d'entre elles sont aujourd'hui adossées à des investisseurs financiers. Les fonds ne sont toutefois pas majoritaires puisqu'ils détiennent en moyenne un tiers du capital.

En termes de profil, les sociétés adossées à des financiers sont identiques aux « indépendantes », mais elles semblent avoir mieux réussi que les autres. Fin 2007, elles avaient levé près de 9 millions d'euros (montant médian par appel public à l'épargne) contre moins de 6 millions d'euros, pour les autres. A l'introduction, elles présentaient une valorisation plus élevée et une demande de titres plus importante. « *Les sociétés qui ont des fonds dans leur capital ont davantage l'habitude de la communication financière. Et les fonds ont plus tendance à défendre les valorisations* », reprend Yannick Petit.

Tremplin pour des « technos »


Dans le domaine spécifique de la technologie (une quarantaine de sociétés), Alternext a été un tremplin pour bon nombre d'entreprises qui ont pu lever des fonds et acquérir une certaine notoriété, à l'image de Meilleurtaux.com, médiatisé lors de son entrée puis lors de son transfert sur l'Eurolist. « *Plusieurs succès d'Alternext ont été des noms de l'Internet* », souligne Virginie Lazes, directrice associée de Bryan Garnier.

Une étude de Nyse Euronext avec Coe-Rexecode, publiée cet été, note que 51 % des sociétés d'Alternext sont labellisées ou financées par l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar). Près de la moitié sont éligibles aux fonds communs de placement en innovation (FCPI).

Vivier de PME, qui pourrait très bientôt bénéficier de nouveaux allègements réglementaires, Alternext est donc loin d'être « mort » pour la majorité des professionnels. « *Le marché traverse une période difficile mais l'intérêt reviendra. Les possibilités de réductions d'impôt sur la fortune, dans le cadre de la loi Tépà, sont un catalyseur pour les PME* », conclut Bruno Jacquot, directeur général d'Entrepreneur Venture.

MARINA ALCARAZ

Comparatif entre les sociétés adossées à des fonds et les sociétés indépendantes		
	Sociétés adossées	Sociétés indépendantes
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	11,9	13,7
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	35	30
Levée de fonds sur Alternext ⁽²⁾ (en millions d'euros)	8,7	5,7
Demande des investisseurs lors de l'introduction ⁽²⁾	3,5 fois	1,9 fois
P/E : ratio cours de Bourse/ bénéfice par action	34,7x	27,3x



⁽¹⁾ Avant IPO
⁽²⁾ Par appel public à l'épargne

* Les Echos / Source : Allgria Finance / Photo : AFP

Tous droits réservés - Les Echos 2008